

307

DB11

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation
du gaz de schiste dans le shale d'Utica des
basses-terres du Saint-Laurent

6212-09-002



Processus de gestion des risques

Exploration et exploitation des gaz de schiste

Audiences publiques - BAPE

Saint-Hyacinthe

1^{er} avril 2014

Ministère de la Sécurité publique
Direction générale de la sécurité
civile et de la sécurité incendie

Québec 

Plan de présentation

- Rôle et mandat du MSP
- Gestion des risques
- Application à l'exploration et l'exploitation des gaz de schistes



Rôle et mandat du ministère de la Sécurité publique (MSP)

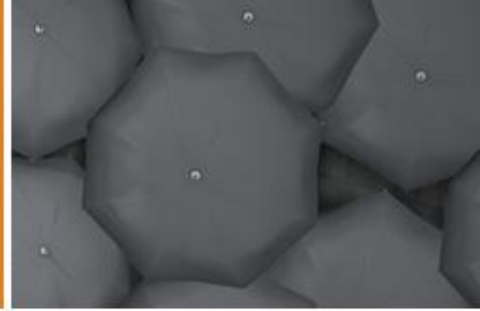
Mission : Diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques liés à la criminalité et aux sinistres.

En matière de sécurité civile et sécurité incendie :

- Favoriser la concertation et la coordination des intervenants
- Conseiller les autorités municipales et régionales en matière de planification (gestion des risques, schémas de couverture de risque en sécurité incendie, ...)
- Soutenir les autorités lors des sinistres en coordonnant l'action gouvernementale lors d'interventions



Structure de gestion

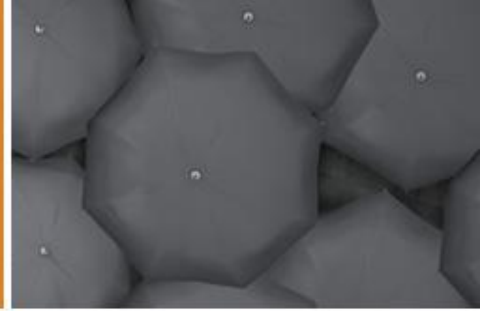


Les instances assurant la coordination des activités de sécurité civile au Québec :

- Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)
- Organisation de sécurité civile du Québec (OSCCQ)
- Organisations régionales de sécurité civile (ORSC)
- Organisations municipales de sécurité civiles (OMSC)



Plan national de sécurité civile (PNSC)



L'outil de gestion

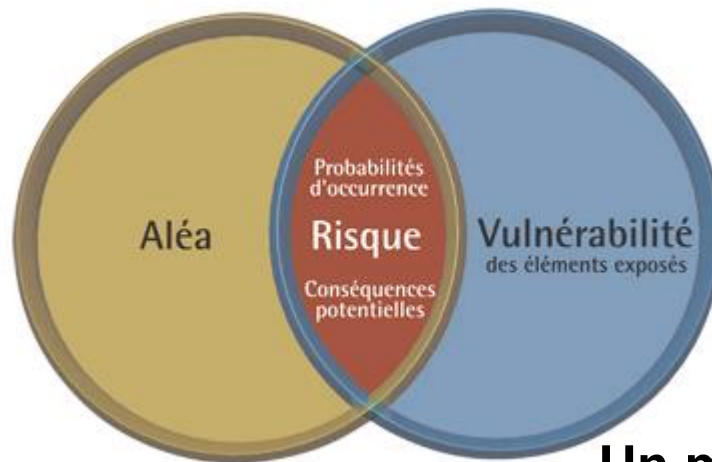
- Réponse concertée de tous les ministères / organismes
- Cadre de référence pour la gestion de tous les types de sinistres
- Respect des champs d'expertise
- 16 missions impliquant 40 ministères ou organismes



Concept de RISQUE de sinistre :

Deux composantes essentielles

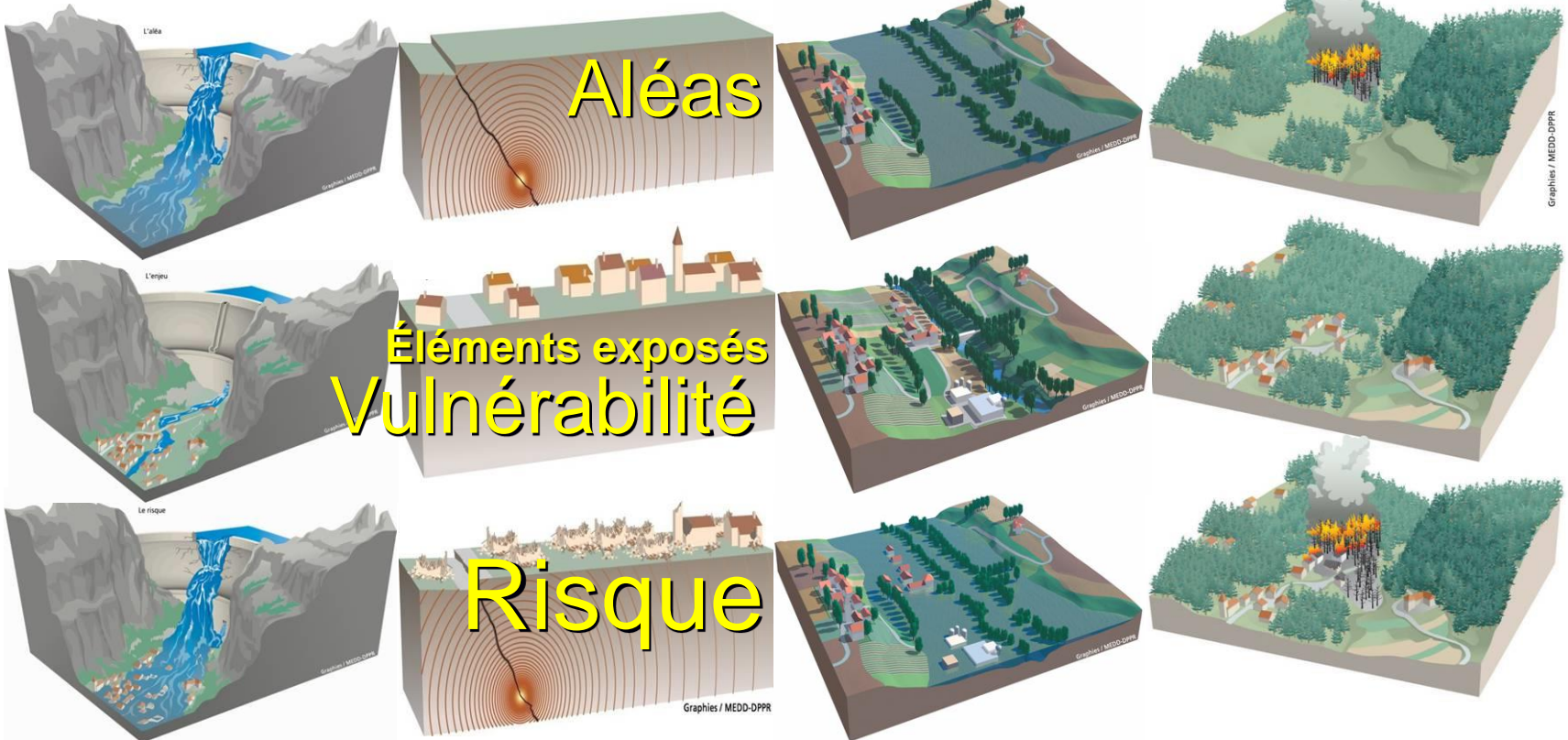
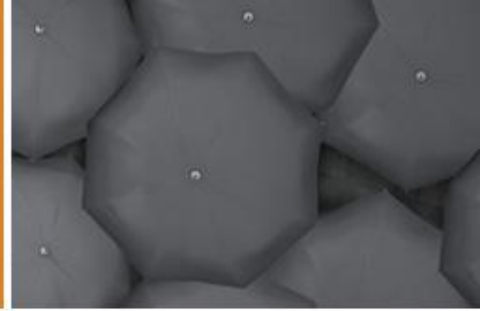
Un phénomène ou un événement dangereux susceptible de se produire en un endroit donné = **ALÉA** (« hazard » ou « danger »)



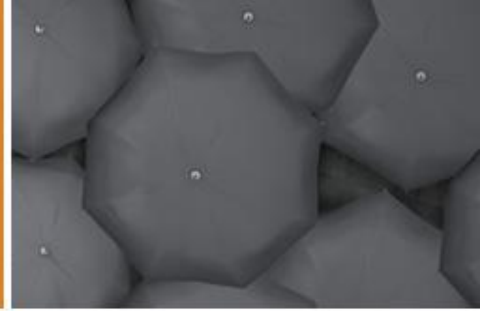
Un milieu pouvant être affecté = **VULNÉRABILITÉ**



Risque : résultat de l'interaction entre l'aléa et la vulnérabilité



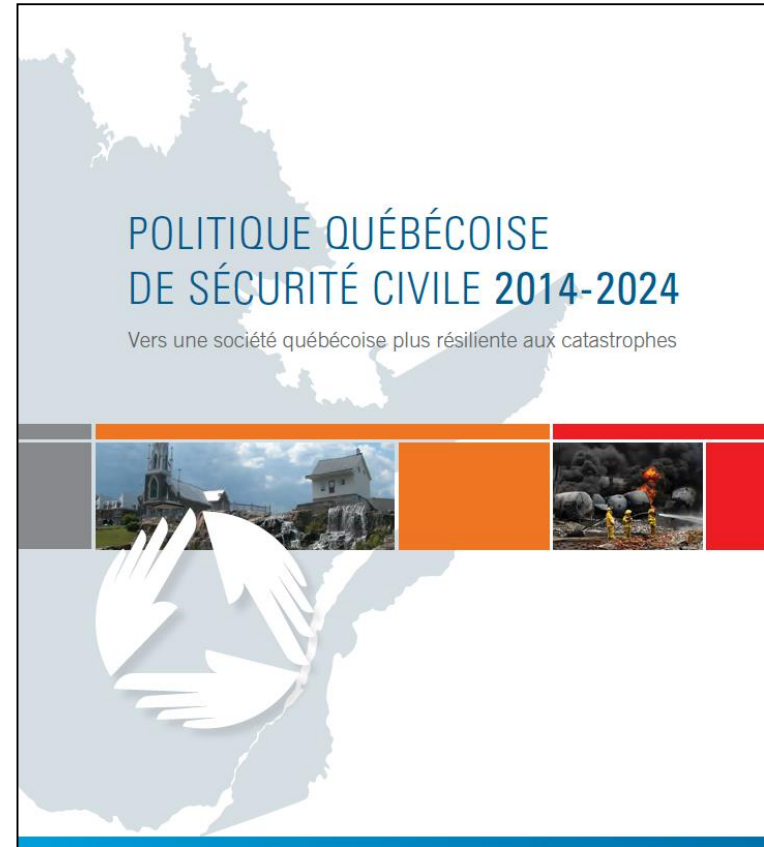
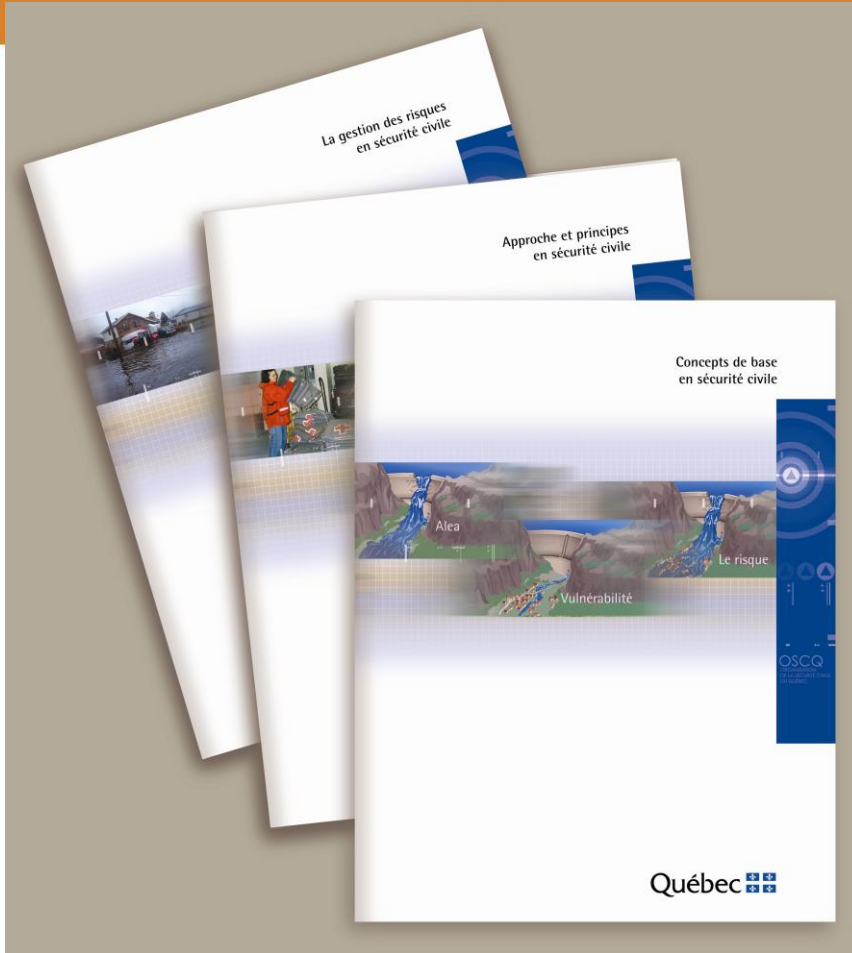
Processus de gestion des risques préconisé par le MSP



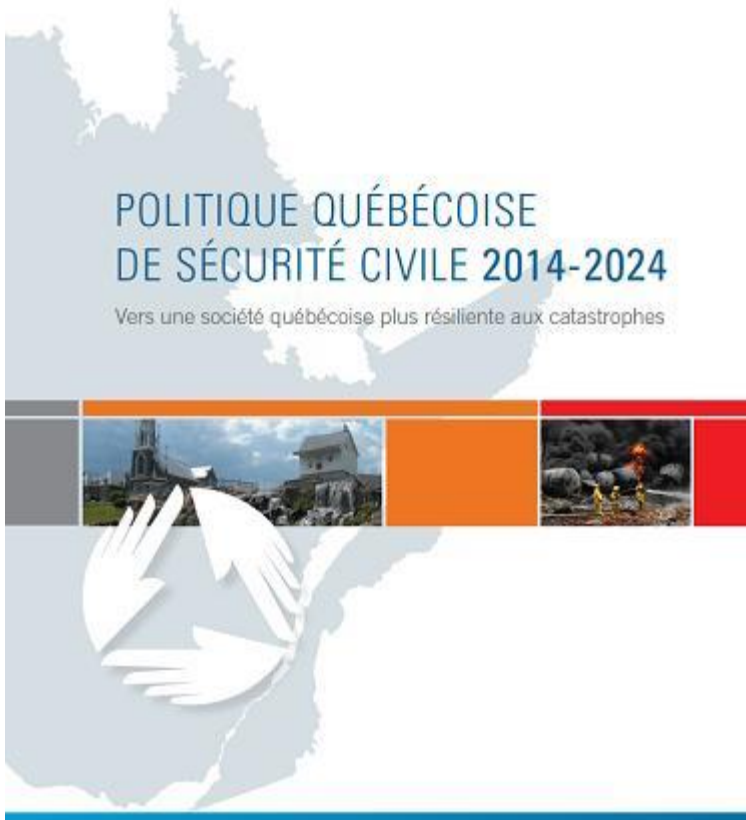
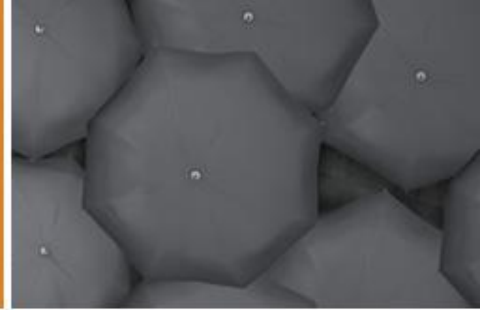
- Inspiré d'une norme générique australienne et néo-zélandaise (AS/NZS 4360)
- Pertinence du choix confirmée par l'Organisation internationale de normalisation et l'Association canadienne de normalisation avec l'adoption de la norme CAN/CSA ISO 31000
- Vise la réduction des risques par l'établissement d'un processus permanent, au sein d'une communauté ou d'une organisation, assurant leur prise en compte constante et systématique dans la gestion et les décisions courantes



Démarche confirmée par :



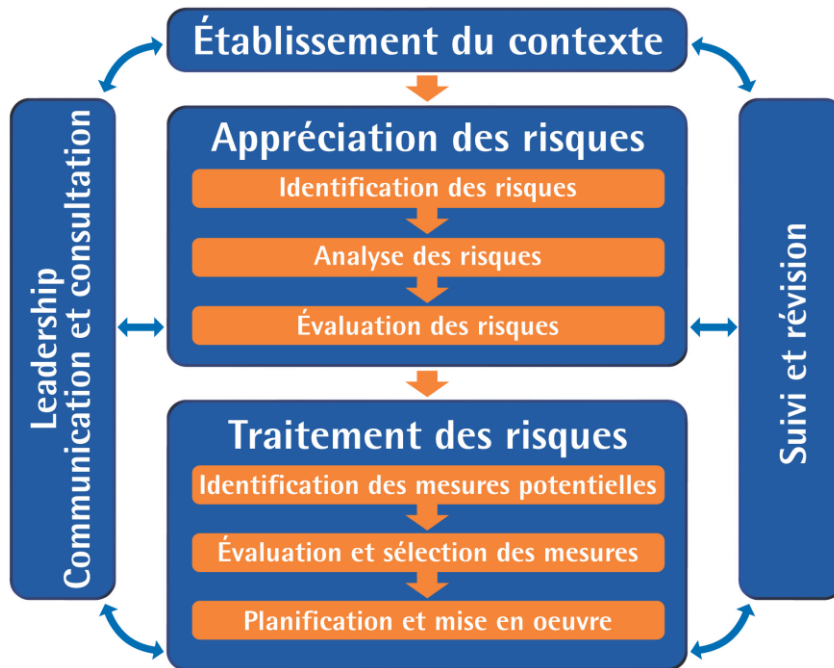
Orientations de la politique québécoise de sécurité civile



1. **Consolider le système québécois de sécurité civile**
2. **Améliorer la connaissance des risques**
3. **Accroître le partage d'information et le développement des compétences**
4. **Recourir en priorité à la prévention**
5. **Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes**



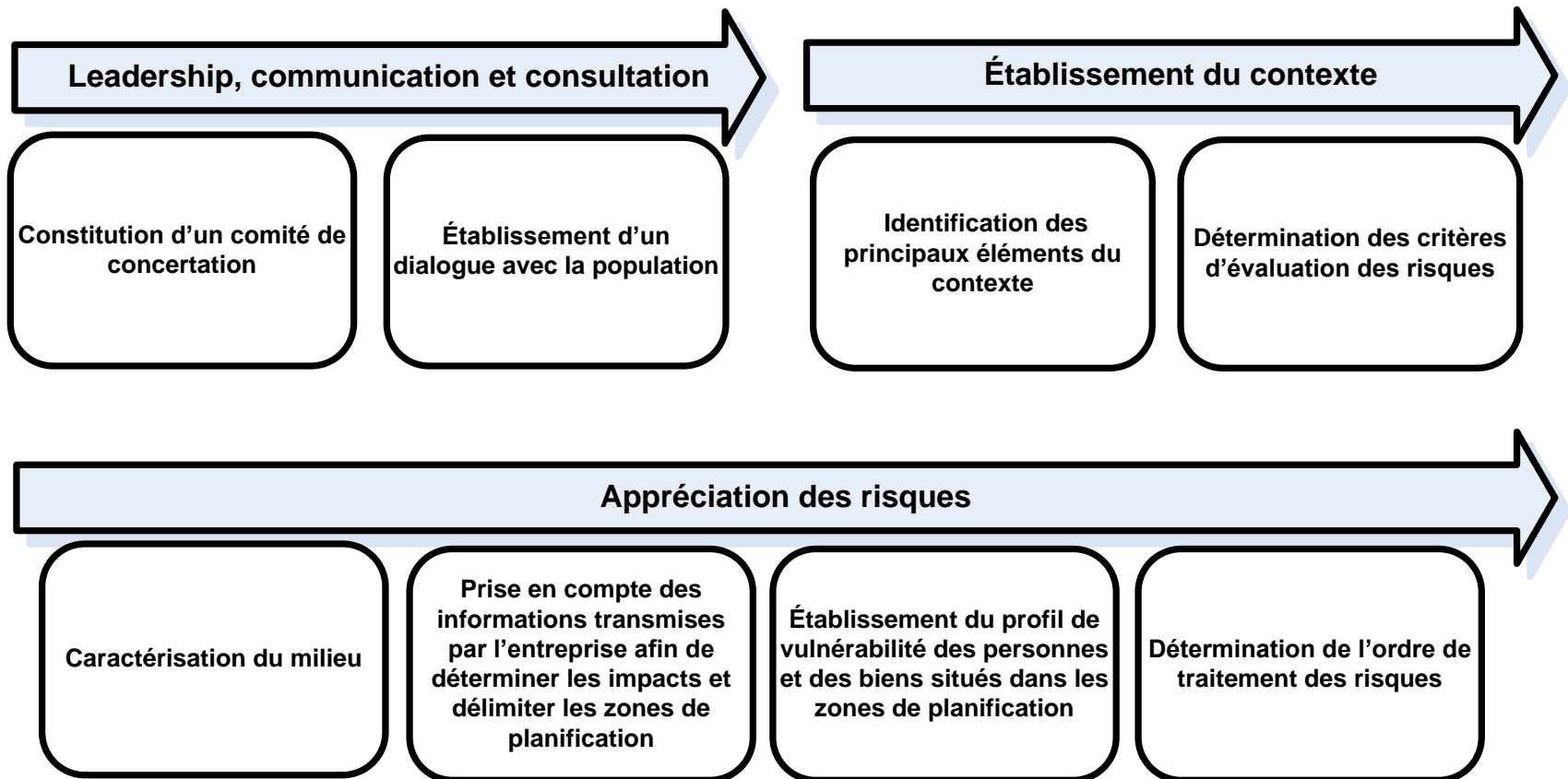
Objet de la gestion des risques



- S'appuie sur le principe que les enjeux relatifs aux risques sont l'affaire de plus d'un service ou organisation
- Favorise la mobilisation, la concertation et l'optimisation des ressources et la prise en compte des risques dans la gestion et les décisions courantes
- S'applique dans des domaines et secteurs d'activité variés
- Facilite la prise de décisions et permet de centrer les actions sur les priorités



Processus de gestion des risques : la démarche



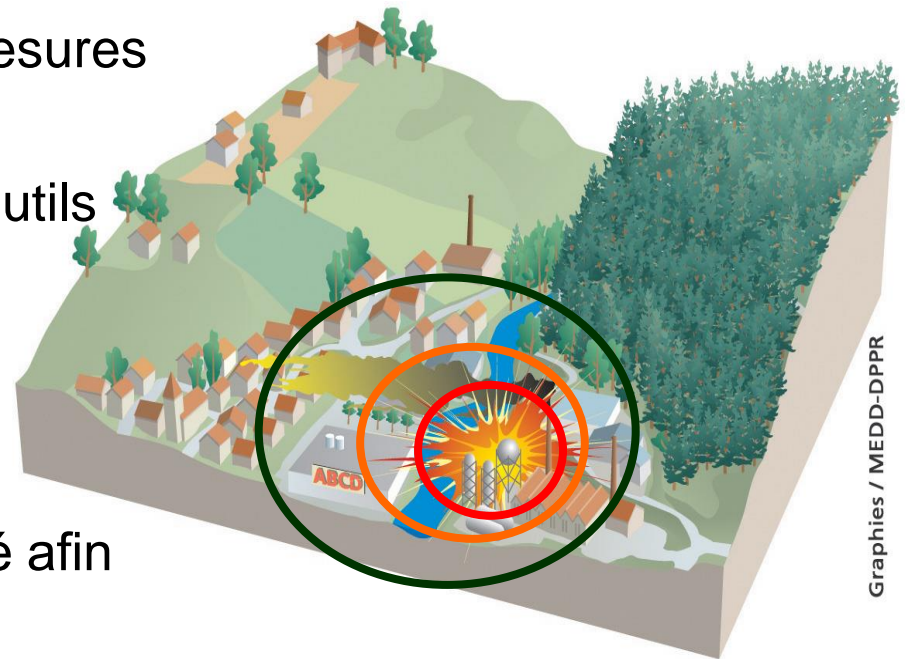
Contexte et appréciation des risques

L'établissement du contexte :

- Les démarches en cours
- La concertation pour établir les mesures de traitement
- La préparation et la révision des outils

L'appréciation des risques

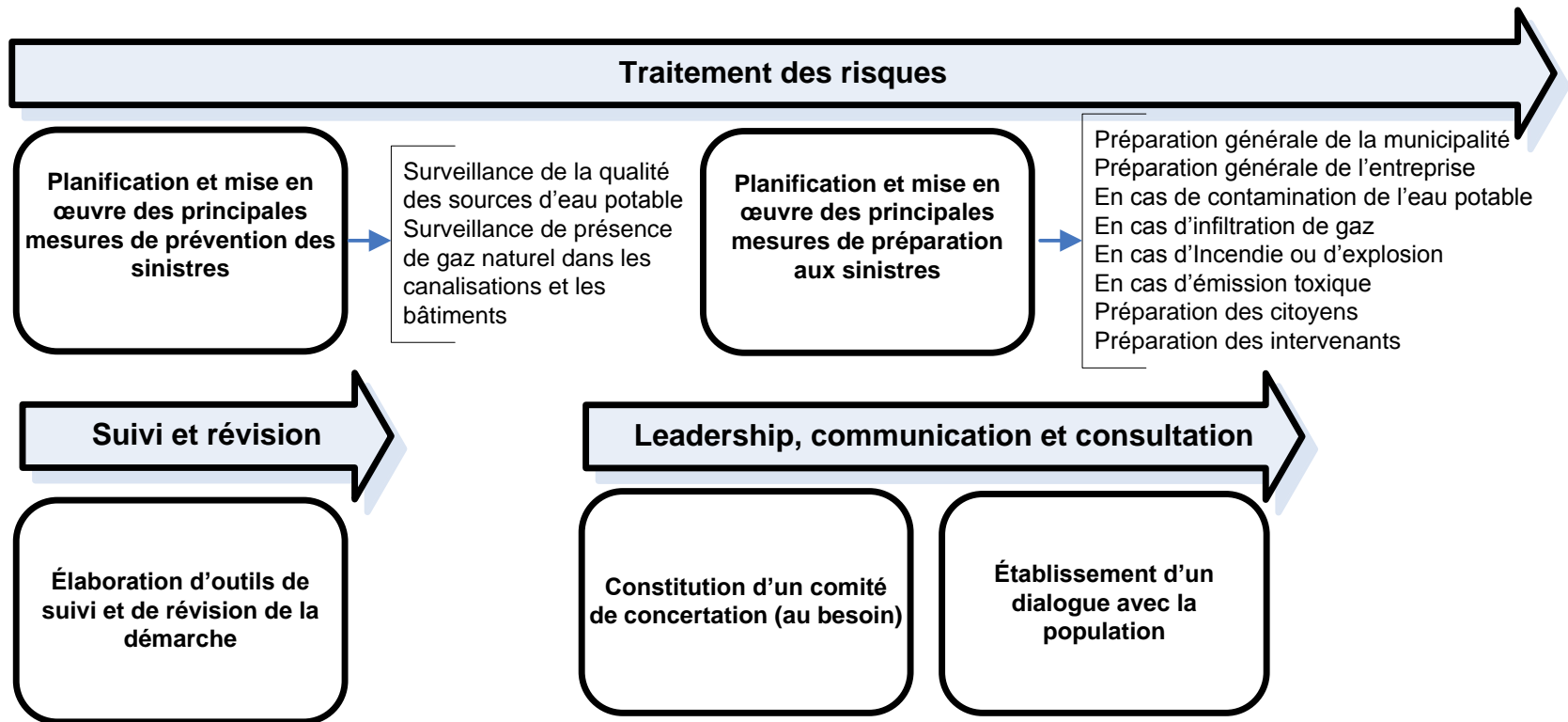
- Les études de danger ...
- L'application au territoire concerné afin d'établir le profil de vulnérabilité



Graphics / MEDD-DPPR



Processus de gestion des risques : la démarche



Traitement des risques

La prévention

- Le choix des sites, les mesures de surveillance, ...
- Des équipements et des pratiques sécuritaires
- Au besoin, l'ajustement de la législation

La préparation

- Les mesures d'urgence de l'entreprise
- L'ajustement des plans de sécurité civile
- L'inclusion aux schémas de couverture de risque en sécurité incendie
- Les équipements et la formation des intervenants

EN CONCERTATION ...

pour une meilleure coordination



Traitement des risques



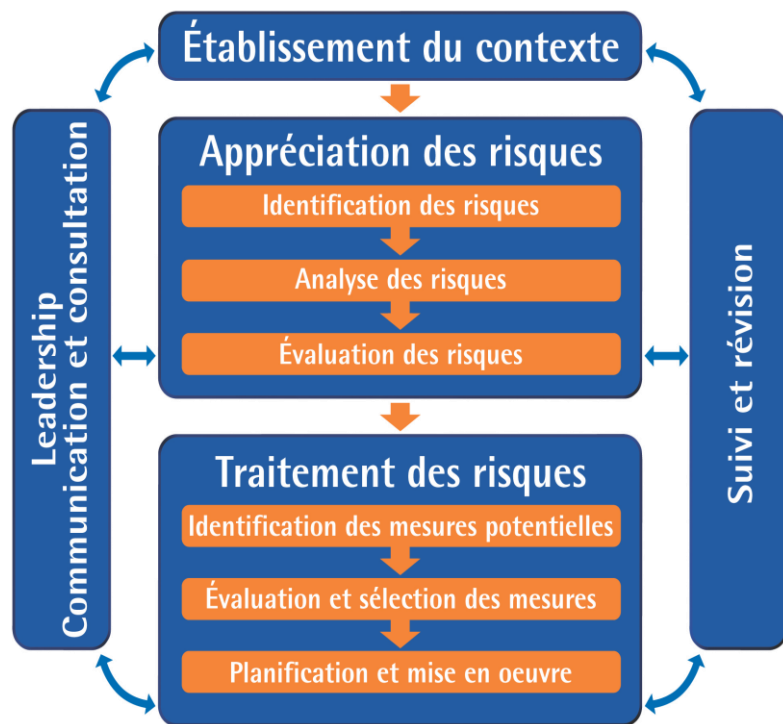
Si requis, l'intervention et le rétablissement

- La surveillance
- L'alerte et la mobilisation
- La mise en œuvre des opérations prévues en préparation

**EN CONCERTATION ...
pour une meilleure coordination**



MERCI !



Apprécier les risques :

- Qu'est-ce qui peut se produire ?
- Qui sera affecté ?

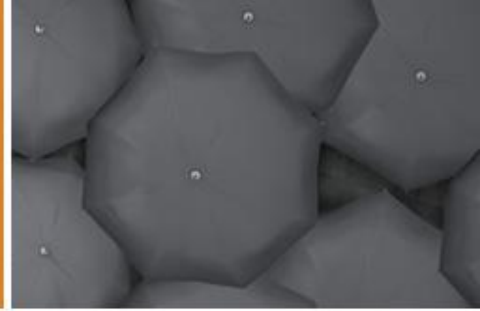
Pour leur traitement :

- Réduire le risque à la source
- Prévoir les mesures d'intervention

**Dans un processus
d'amélioration continue et en
concertation**



En complément ...

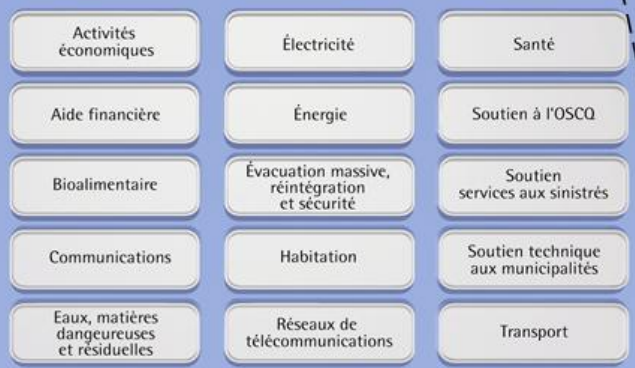
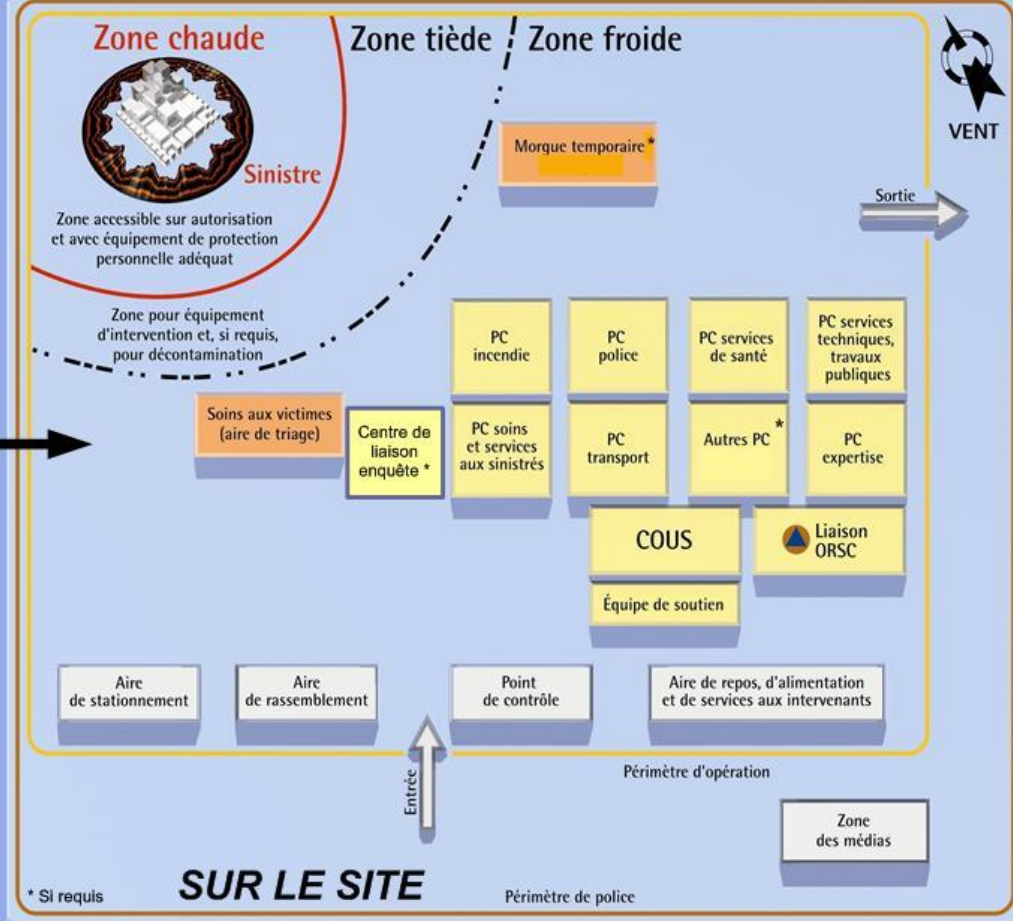


Sécurité publique
Québec 

Coordination municipale



Champs d'intervention ou mission mis en œuvre dans la municipalité



Soutien et mission aux PRSC et au PNSC



Coordination gouvernementale

HORS du SITE

VERS UNE COLLECTIVITÉ RÉSILIENTE

CONDITIONS FAVORISANT LA GESTION EFFICACE
DES RISQUES ET DES CATASTROPHES

DÉTERMINATION DES ALÉAS ET DES VULNÉRABILITÉS

RÉDUCTION DES RISQUES ET DES
CONSÉQUENCES DES CATASTROPHES

Orientations 1 et 3

Consolider le système québécois de sécurité civile

Accroître le partage d'information et le développement des compétences

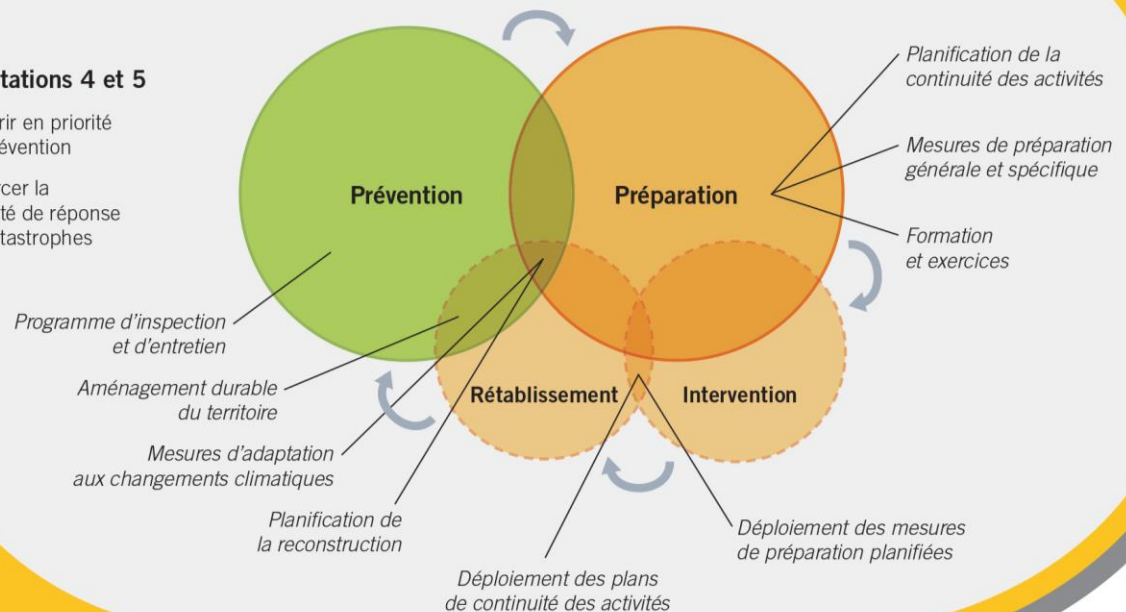
Orientations 2

Améliorer la connaissance des risques

Orientations 4 et 5

Recourir en priorité à la prévention

Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes



Quelques enjeux connexes à la sécurité civile contribuant à la résilience :

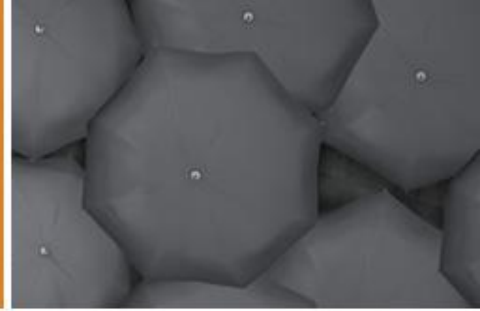
- Développement durable de la collectivité
- Lutte contre les changements climatiques
- Soutien à la prospérité et à la diversité économiques
- Protection environnementale et maintien de la biodiversité
- Prévention en santé
- Lutte contre la pauvreté
- Pérennité des infrastructures
- Santé et sécurité au travail

1 - Consolider le système québécois de sécurité civile

- **Visé à faire progresser le cadre institutionnel et conceptuel québécois**
- **Mise sur :**
 - une plus grande responsabilisation et un meilleur engagement des acteurs de la société à l'égard des risques et des catastrophes
 - la mobilisation et l'optimisation des ressources
 - une meilleure coordination et une concertation plus efficace
 - l'intégration de la sécurité civile aux politiques, aux programmes, aux planifications et au fonctionnement courant des organisations publiques et privées
 - le développement d'une vision et d'une compréhension communes de la sécurité civile



2- Améliorer la connaissance des risques



- **Viser la collecte, la consolidation et l'utilisation des renseignements et des données associés aux risques pour en dresser un portrait le plus complet possible**
- **Mise sur :**
 - l'examen des catastrophes ou des situations d'urgence survenues dans le passé ainsi que sur une meilleure documentation des événements futurs
 - l'identification et la caractérisation des aléas susceptibles de survenir
 - la détermination des éléments exposés à ces aléas et l'établissement du niveau de vulnérabilité du milieu à leur égard
 - la prise en compte des risques émergents et de leur évolution
 - le développement de l'expertise québécoise en matière d'appréciation des risques

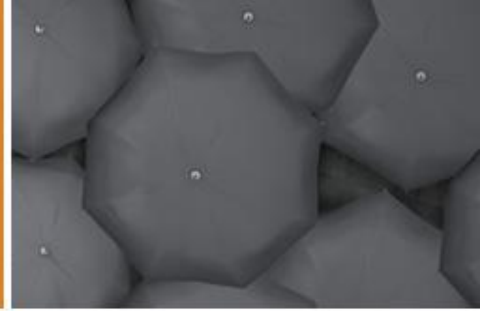


3- Accroître le partage d'information et le développement des compétences

- **Viser le développement d'une culture de sécurité civile au sein de la société québécoise**
- **Mise sur :**
 - la réalisation d'activités de sensibilisation et de communication des risques aux communautés
 - le renforcement et la mise en réseau des différents systèmes d'information et de veille stratégique
 - le développement du savoir-faire et des compétences des acteurs en sécurité civile
 - l'intensification de la recherche et du développement et l'instauration des conditions favorisant les innovations
 - la diffusion des bonnes pratiques ainsi que la promotion et le soutien des apprentissages et des enseignements à l'égard des risques et des catastrophes



4- Recourir en priorité à la prévention



- **Viser la réalisation de mesures en amont des catastrophes en vue de les éviter, si possible, ou d'en atténuer les conséquences potentielles**
- **Mise sur :**
 - une meilleure prise en compte des risques dans l'aménagement et le développement du territoire
 - l'établissement de systèmes de surveillance, d'anticipation, de prévision et d'alerte précoce
 - la réduction des risques à la source et le développement de programmes d'inspection et d'entretien
 - l'accroissement de la résilience des systèmes essentiels et la protection des actifs clés des collectivités
 - la réalisation de mesures d'adaptation aux changements climatiques permettant de limiter l'augmentation des risques associés à ces phénomènes



5- Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes

- **Viser la réalisation de mesures en amont des catastrophes en vue d'affronter adéquatement ces situations et de s'en remettre par la suite**
- **Mise sur :**
 - une préparation appropriée permettant d'intervenir lors de toute catastrophe ou situation d'urgence
 - la continuité des activités et des services des entreprises et des organisations lors d'une catastrophe
 - une planification visant une restauration la plus rapide et efficace possible du fonctionnement des communautés et des conditions de vie des milieux touchés par une catastrophe
 - la reconstruction à la suite d'un sinistre dans une perspective de réduction des risques et de développement durable
 - la fonctionnalité des mesures établies, leur suivi et leur révision périodique



MERCI !

